

Vincent REYNOUARD

FAUDRA-T-IL DIRE

OUI

À LA

TURQUIE

DANS L'EUROPE

?

FAUDRA-T-IL DIRE OUI À LA TURQUIE DANS L'EUROPE ?

par
Vincent Reynouard

La question de l'adhésion turque à l'Union européenne envahit la scène politique française. Sans surprise, la droite nationale entre dans la mêlée, clamant haut et fort son opposition résolue et irrévocable à ce nouvel élargissement.

Pourquoi nous devons rester hors du débat

Personnellement, j'estime que la participation à ce débat, quand on se revendique de la vraie droite, est une grave erreur. Pour deux raisons.

Pour les « grandes décisions », nos dirigeants ignorent la voix des peuples

Tout d'abord, c'est donner l'impression de croire que, pour les décisions de grande portée — et l'entrée dans l'Europe traditionnellement chrétienne d'un immense pays musulman se révèle une décision de grande portée, matériellement et symboliquement — nos gouvernants écoutent les peuples. Ce qui est manifestement faux. Les Français se souviennent de l'abolition de la peine de mort en 1981 par le gouvernement socialiste nouvellement élu alors que la majorité d'entre eux étaient pour le maintien de la peine capitale. Le 30 avril 2002, le quotidien belge *Le Soir* a rappelé que cette réforme du Code pénal avait « été votée contre la majorité de l'opinion », mais qu'il n'y avait là rien de choquant, car



Abdülhamid II, devenu sultan le 31 août 1876. C'est lui qui engagea la Turquie dans la voie de la modernité.

dans un « État de droit », c'est « le parlement et non le peuple qui légifère » [1].

Aucun retour en arrière possible

Certains me répondront : « On nous a promis que le processus d'adhésion de la Turquie pourrait être stoppé à tout moment ». C'est vrai, on nous l'a promis. Mais depuis quand les politiciens tiennent-ils leurs promesses ? Dans quelques années, tout le monde les aura oubliées... J'ajoute qu'en matière de construction européenne, rien n'est réversible ; les traités, en par-

ticulier, sont conclus pour une durée indéterminée sans possibilité de retour en arrière. Lorsque, entre les deux tours de l'élection présidentielle française, J.-M. Le Pen a évoqué la possibilité d'un désengagement de la France, ces vérités lui ont été rappelées par *Le Monde*, par *Libération* et, dans *Le Figaro*, par l'ancien ministre Michel Barnier [2]. Voilà pourquoi le 11 octobre dernier, sur France 2, Max Gallo a honnêtement souligné qu'une fois les négociations d'adhésion formellement engagées, il n'y aurait plus de retour en arrière possible [3].

Le mirage du référendum

D'autres tenteront de se rassurer en évoquant le référendum sur la question, promis pour 2005. Cela me semble naïf. Tout d'abord parce qu'il sera toujours temps, s'il apparaît que les peuples concernés voteront « mal », d'annuler le projet pour les motifs les plus divers. Un précédent à moindre échelle est d'ailleurs survenu voilà quelques semaines : le 12 octobre dernier, le Premier Ministre français Jean-Pierre Raffarin a déclaré que le débat organisé le lendemain à l'Assemblée sur l'entrée de la Turquie ne serait pas sanctionné par un vote (on sait que de très nombreux élus sont contre l'adhésion turque). Le président du groupe UDF, Hervé Morin, lui opposa alors l'article 88-4 de la Constitution, qui prévoyait un scrutin. Pour lui répondre, J.-P. Raffarin cita deux

[1] : Voy. *Le Soir*, 30 avril 2002, p. 8, col. A. [2] : Voy. le *Manifeste pour le salut de la vraie droite* (éd. V. Reynouard, 2002), p. 30. [3] : M. Gallo s'exprimait dans l'émission d'Arlette Chabot, « Mots croisés ». Ses propos ont été rappelés dans *Le Monde*, 13 octobre 2004, p. 36, chronique de Dominique Dhombres.

Tout commence pour la Turquie

■ Sauf surprise, la Commission devrait donner son feu vert à l'ouverture des négociations d'adhésion

Avant et pendant l'ouverture des négociations, la Commission se montre. *La Dernière Heure*, 6 octobre 2004, p. 9. Max Gallo nous a averti qu'une fois les points de discussions entamées, il ne serait plus possible de revenir en arrière... (que actuelle. Reste à savoir également si peut se permettre, en acci deviendrait le l'Union, avec ment inférieur à la moyenne des Etats membres. Sans parler du coût de cette adhé-

articles : l'article 52 selon lequel « le Président de la République négocie et ratifie les traités » et l'article... 88-4, mais dans sa version non révisée, donc antérieure à 1999 [1]. Ce genre de procédé en dit long sur l'honnêteté des dirigeants et sur les procédés qu'ils seront prêts à utiliser. Je rappelle que le 3 septembre 1939, la France est entrée en guerre en violation flagrante de sa Constitution : les Chambres n'ont pas été consultées alors que, d'après l'article IX de la Constitution, elles auraient dû l'être [2]. Dès lors, on ne voit pas pourquoi, 66 ans plus tard, les dirigeants hésiteraient à commettre les pires entorses au droit pour empêcher un vote relatif à l'adhésion turque.

Les « arguments » contre le référendum

Afin de mieux faire « avaler la pilule », on nous ressortira des « arguments » moraux. Déjà le 28 octobre *La Libre Belgique* a publié le texte d'un général belge, Francis Briquemont, intitulé : « Référendums, simulacres de démocraties ? » L'auteur déclare tout d'abord que le référendum est « d'un emploi difficile quand il s'agit de répondre par oui ou par non à des questions complexes ». On est donc prévenu. Puis il rappelle que

« l'euro n'aurait pas vu le jour si le chancelier Kohl avait organisé un référendum pour ou contre l'euro en Allemagne », car le « non » l'aurait emporté. Le chancelier, écrit-il, « a en fait "imposé" l'euro aux Allemands » avec le soutien du Parlement. Mais aujourd'hui, continue-t-il :

Tous les responsables politiques allemands sont sans doute heureux [...] de pouvoir s'appuyer sur une monnaie solide, quand ils voient les difficultés rencontrées aujourd'hui par leur pays — il n'est pas le seul d'ailleurs — pour s'adapter aux contraintes socio-économiques du XXI^e siècle.

Bref, l'imposition par la force de l'euro a été une bonne chose qui n'aurait jamais pu être si l'on avait respecté le dogme de la souveraineté populaire. Donc, exit les référendums lorsqu'il s'agit de graves questions.

F. Briquemont explique également que la construction européenne doit se poursuivre et englober tout le monde, donc qu'aucun pays ne saurait la gêner en usant d'un droit de veto : « Il est temps d'en finir avec le droit de veto et les exceptions de toute sorte exigées par les partisans de l'Europe à la

carte. » Ce qu'il dit s'applique à l'adoption de la Constitution européenne. Mais au sujet de l'adhésion turque, il déclare :

L'adhésion de la Turquie est d'abord un extraordinaire défi à relever par... la Turquie. Si elle peut le relever en dix ou quinze ans, il serait illogique de voir une « minorité » européenne (française ou autre) lui refuser l'adhésion.

Dès lors, un référendum en France et dans trois ou quatre autres pays serait d'une inutilité complète.

Et pour être sûr de ne laisser aucune porte de sortie aux partisans d'une consultation populaire, l'auteur termine en affirmant que, sachant l'énormité des enjeux actuels posés par l'adoption de la Constitution européenne et l'adhésion de la Turquie :

De tels enjeux ne se jouent pas dans des référendums où, en outre, l'abstention des électeurs, compte tenu de la complexité des problèmes que beaucoup auront du mal à comprendre, risque d'être massive dans de nombreux pays.

DÉBATS

Opinion - UNION EUROPÉENNE

Référendums, simulacres de démocratie ?

► Comment peut-on organiser des référendums — "oui" ou "non" sur des questions complexes — à propos de la constitution européenne à l'heure du débat sur l'adhésion de la Turquie ?

La Libre Belgique, 28 octobre 2004, p. 36. Les opposants au référendum commencent leur campagne de presse...

ques adhé l'UE C'e ment ponsaires politiques européens ne- que a la présence de la République ou

[1] : Voy. *Libération*, 13 octobre 2004, p. 12, col. A-B. [2] : Voy. V. Reynouard, *Les crimes « libérateurs » contre la paix* (auto-édité, 1995), « Une guerre déclarée en violation de la Constitution ».

Ces référendums ne sont-ils pas alors des « simulacres » de démocratie ?

Il apparaît donc que les opposants aux référendums disposeront d'une large palette d'arguments pour refuser toute consultation populaire :

- tout comme en France en 1981 avec la peine capitale, ils déclareront les enjeux trop grands pour que les décisions à prendre résultent d'un vote ;
- si quelques pays, seulement, organisent un référendum, ils diront que la minorité n'a aucun droit de veto ;
- si de nombreux référendums sont organisés, ils diront que les taux d'abstention sont trop forts, donc qu'il s'agit de simple « simulacres de démocratie » sans aucune signification.

Et même à supposer qu'aucun de ces trois arguments ne puisse être invoqué, ils pourront nous refaire le coup du Danemark, en faisant voter les gens une deuxième fois et en changeant les questions pour que les résultats soient « bons ».

L'argument suprême : le spectre du « racisme »

Enfin, il y aura l'argument suprême qui, à ma connaissance, n'a pas encore été clairement formulé. Dans *Libération*, Alain Duhamel a parlé de cette « forte majorité de Français » dont le refus à l'adhésion turque a pour ressort « le rejet instinctif d'un grand État musulman » [1]. Il va de soi qu'il s'agit là d'une position fondée sur une discrimination en matière de religion, voire sur un sentiment raciste. Or, il existe en Europe des lois qui prohibent l'expression publique de telles positions. Par conséquent, on voit mal comment un « non » massif obtenu à l'issue d'un référendum pourrait être pris en compte, puisqu'il serait analysé comme l'expression d'un sentiment discriminatoire prohibé par la loi. Il serait alors



Notre Europe n'est pas l'Union européenne.

facile de dire : « Le racisme n'est pas une opinion mais un délit, donc il n'y a pas à prendre en compte le sentiment raciste exprimé dans ce référendum ».

Voilà pourquoi j'estime que toutes ces disputes sur l'éventuelle adhésion de la Turquie sont une perte de temps et une grave erreur tactique. Comme d'habitude, ceux qui nous dirigent depuis Bruxelles feront ce qu'ils voudront, sans se soucier de la volonté des peuples. Par conséquent, refusons d'entrer dans le débat, sans quoi nous cautionnerions leurs agissements.

Pourquoi défendre un projet de société auquel on ne croit pas ?

Maintenant, j'irai plus loin. Certains me diront : « Même s'il y a peu d'espoir de maintenir la Turquie hors de l'Union européenne, l'important est de faire entendre notre voix. Car celui qui ne combat pas a déjà perdu. Qui sait ce que l'avenir nous réserve ? »

L'UE n'est pas notre Europe

Sans doute. Mais quand bien même... Admettons qu'une action couronnée de succès parvienne, contre toute attente, à faire échouer l'adhésion de la Turquie. Aurons-

nous sauvé l'Europe pour autant ? Non, tout au plus aurons-nous préservé, pour un temps encore, l'Union européenne. Or, un député socialiste français a récemment rappelé les mots de François Mitterrand selon lesquels « ce n'est ni la religion ni la géographie qui peuvent fonder l'appartenance à l'Union » [1]. Cette Union européenne n'a rien à voir avec l'Europe telle que nous la voulons. Nous la refusons au motif qu'elle dilue les identités nationales et qu'elle s'inscrit dans le vaste projet mondialiste. A. Duhamel a donc raison lorsque, parlant des villiéristes et du FN, il parle de gens qui « se trompent sûrement d'Europe » (*Id.*).

S'engager avec passion dans le débat pour ou contre l'adhésion turque est une grave erreur, car cela donne l'impression que l'on croit en cette Union européenne en construction, donc que l'on veut la défendre. Personnellement je dis : « La Turquie dans l'Europe ? Pourquoi pas ? Mon Europe à moi, elle est morte le 30 avril 1945, avec le suicide du Führer. Vous y avez substitué un autre projet, selon lequel l'Union européenne n'est pas une réalité historique et physique, mais une chimère jacobine qui doit se construire autour des seules « valeurs » de laïcité, des droits de l'homme, d'avortement libre, d'éga-

[1] : Voy. *Libération*, 13 octobre 2004, p. 37.

lité entre l'homme et la femme, entre le hétérosexuels et les sodomites etc. A partir de là, vous pouvez y introduire qui vous voulez : Turquie, Israël, Maroc, Papouasie même. Je m'en moque, ce ne sont pas mes affaires ».

Sur le « péril islamique »

Je sais que certains me répondront : « Mais la Turquie dans l'Europe, c'est la vague islamique assurée ! Même si vous ne croyez pas en l'Union, que ferez-vous lorsque l'Islam s'installera partout et que vous serez le premier persécuté en tant que catholique intégriste ? » Ma réponse est toujours la même :

1°) L'arrivée en masse de musulmans, qu'ils franchissent les frontières ou les seuils des maternités, est un phénomène qui a débuté et qui a grossi sans avoir besoin de l'adhésion turque à l'Europe ;



l'ouvrage de Guillaume Faye, *La colonisation de l'Europe*, en fournit une preuve éclatante ;

2°) Je ne crois nullement au péril islamique. A mon avis, il n'a pas plus de réalité que le « péril jaune » du début du XIXe siècle. Qu'il existe une poignée d'excités prêts à tuer un Théo van Gogh pour son film *Submission*, c'est un fait. Qu'il existe des individus prêts à saisir l'étendard de l'Islam pour justifier des actes aux motivations très douteuses, c'est également un fait (la France a connu la même chose avec la Résistance, l'OAS

etc.). Mais je crois fermement que — sauf crise économique ou écologique grave qui chamboulerait tout — la civilisation matérialiste occidentale saura dissoudre l'Islam dans l'hédonisme, tout comme elle a dissous le catholicisme, et faire de l'immense majorité des musulmans des serviteurs zélés de Mammon.

Ne pas utiliser contre l'Islam des moyens que l'on réprouve lorsqu'ils sont utilisés contre nous

J'en profite pour rappeler que, quoi qu'on pense de l'Islam, nous n'avons pas le droit d'utiliser contre cette religion des moyens que l'on réprouve lorsqu'ils sont utilisés contre nous. En particulier, j'estime malhonnête de citer hors contexte quelques versets du *Coran* (dont la traduction est de surcroît douteuse) pour en tirer des conclusions hâtives. Un exemple récent a pu être relevé : l'hebdomadaire « catholique » belge *Dimanche Express*, a fait paraître la missive d'un lecteur qui encourageait le magazine à « publier la lettre de M. Robert Spieler, conseiller général d'Alsace à Mgr Doré, Archevêque de Strasbourg » :

Dans celle-ci, il [R. Spieler] signale des sourates du *Coran* concernant les juifs et les chrétiens : « Ô vous qui croyez, ne prenez pas pour amis les juifs et les chrétiens, qui sont les amis les uns des autres. Que Dieu anéantisse juifs et chrétiens. Ils sont tellement stupides. Combattez ceux qui ne croient pas en Allah, ceux qui, parmi les religions du Livre, ne pratiquent pas la vraie religion » (sourate IX, 29). « Tuez-les partout où vous les rencontrez » (sourate II, 186-187) [1].

Présenté ainsi, on a l'impression que le *Coran* exige, au nom de Dieu, l'assassinat sans pitié de tous les juifs et de tous les chrétiens : « Que Dieu anéantisse... », « Tuez-

les partout... »

Or, je souligne que ce qui est présenté comme le verset 29 de la sourate IX est en réalité le regroupement dans le désordre de plusieurs extraits des versets 29 et 30. Si l'on se reporte au *Coran*, on lit (les passages importants omis dans la lettre du lecteur ont été soulignés) :

[verset 29]

Combattez [...] ceux qui, parmi les gens du Livre, ne pratiquent pas la vraie Religion.

Combattez-les

Jusqu'à ce qu'ils payent directement le tribut

Après s'être humiliés.

[verset 30]

Les juifs ont dit « Uzair est fils de Dieu ! »

Les Chrétiens ont dit : « Le Messie est le fils de Dieu ! »

Telle est la parole qui sort de leurs bouches [...];

Que Dieu les (anéantisse) !

(Ils sont tellement stupides).

Le passage souligné, donc omis par le lecteur (peut-être par la faute de R. Spieler), démontre que s'il y a un combat, l'issue ne doit pas être la mort, mais la soumission du juif et du chrétien.

On pourra me répondre que Dieu exige l'anéantissement. Mais si j'ai mis ce verbe entre parenthèses, c'est que sa traduction est loin d'être certaine. Il semble que R. Spieler ait privilégié celle de D. Masson [2]. Dans une note, toutefois, celui-ci précise que, littéralement, il s'agit du « verbe *combattre* ou tuer » (*Ibid.*, voy. les notes en fin de tome), l'italique soulignant que le sens premier est celui de « combattre ». Je remarque d'ailleurs qu'André Chouraqui a traduit ainsi la fin de ce verset :

Que Dieu les combatte :

Voici, ils se sont détournés [de la vraie foi] [3].

Cette traduction paraît beaucoup plus logique au regard du

[1] : Voy. *Dimanche express*, 7 novembre 2004, p. 11, rubrique courrier des lecteurs. [2] : Voy. *Le Coran, Traduction de D. Masson* (éd. Gallimard, 1967), tome I, p. 228. [3] : Voy. *Le Coran. L'Appel. Traduit et présenté par André Chouraqui* (éd. Robert Laffont, 1990), p. 374.

verset précédent, car on ne voit pas pourquoi Dieu exigerait un anéantissement (sous-entendu physique) et le Prophète un combat jusqu'à la soumission.

Alors certes, l'auteur de la missive cite immédiatement après le terrible commandement : « *Tuez-les partout où vous les rencontrerez* ». Mais notons qu'il s'agit d'un extrait d'une sourate bien antérieure, la sourate II, qui traite du *djihad* (la guerre sainte) et qui en énonce les lois. Là encore, il est bon de remettre le verset dans son contexte. On lit (je souligne les passages importants omis) :

[verset 190 (et non 186)]

Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent.
Ne transgressez rien : Allah exècre les transgresseurs.

[verset 191 (et non 187)]

Tuez-les là où vous les rencontrez,
Expulsez-les d'où ils vous auront expulsés.
La sédition est pire que le combat [...].

[verset 192]

S'ils s'arrêtent,
Voici, Allah indulgent, matriciel.

[verset 193]

Combattez-les jusqu'à la fin de toute sédition
Et que créance soit d'Allah.
S'ils s'arrêtent,
L'hostilité ne se poursuivra que contre les fraudeurs.

Si l'on s'en tient au texte (j'évoquerai plus loin les interprétations possibles) : il ne s'agit pas de se jeter sur le juif ou le chrétien rencontré au coin de la rue pour l'égorger, mais de combattre ceux qui combattent l'Islam jusqu'à obtenir leur conversion sincère.

Peut-être induit en erreur par R. Spieler, l'auteur de la lettre à *Dimanche Express* a donc privilégié les traductions les plus sinistres, chamboulé l'ordre des texte et cité hors contexte avec de graves omis-

LA GÉNISSE

2. 189-193

Trois quarts du Hizb Trois

189 Ils t'interrogent sur les lunaïsons.

Dis : « Ce sont des repères
pour les hommes et pour le pèlerinage ! »
La ferveur ne consiste pas à venir
dans les maisons par-derrière.
La ferveur c'est d'être plein de frémissement.
Entrez dans les maisons par les portes.
Frémissez d'Allah.
Peut-être serez-vous fécondés.

190 Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent.
Ne transgressez rien : Allah exècre les transgresseurs.

191 Tuez-les là où vous les rencontrez,
expulsez-les d'où ils vous auront expulsés.
La sédition est plus grave que le combat.
Ne les combattez pas dans la Mosquée Interdite
tant qu'ils ne vous y combattront pas.
S'ils vous combattent, tuez-les.
Voilà le salaire des effaceurs d'Allah.

192 S'ils s'arrêtent,
voici, Allah indulgent, matriciel.

193 Combattez-les jusqu'à la fin de toute sédition
et que créance soit d'Allah.
S'ils s'arrêtent,
l'hostilité ne se poursuivra que contre les fraudeurs.

Les versets de la sourate II (« la génisse ») du *Coran* qui codifient la « guerre sainte » (*djihad*). Ils sont susceptibles d'interprétations diverses...

sions afin de nous faire croire que les musulmans auraient ordre d'assassiner sans pitié les juifs et les chrétiens rencontrés sur leur route. Condamnant ces procédés lorsqu'ils sont utilisés contre le catholicisme ou le national-socialisme, je les condamne également lorsqu'il s'agit de l'Islam. La cohérence est à ce prix.

Sur les différentes interprétations possibles

Maintenant, venons-en aux interprétations possibles de ces versets : pour certains musulmans, le simple fait qu'un Infidèle refuse d'écouter la parole de Dieu ou, l'ayant écoutée, refuse de se convertir à l'Islam et transgresse les interdits d'Allah, sera considéré comme un *casus belli*. Il pourra donc se référer au verset 190 pour

enta mer la « guerre sainte ».

Pour d'autres, l'expression « ceux qui vous combattent » s'applique à tous ceux qui attaquent l'Islam et/ou les musulmans, que ce soit les armes à la main ou par le biais de discours, de livres, de films etc. Cette interprétation est à l'origine de la Fatwa lancée contre Salman Rushdie, et elle a probablement justifié le meurtre récent de Theo van Gogh. Mais elle sauvegarde tous ceux qui refusent simplement de se convertir.

Enfin, il est possible d'interpréter ces commandements en s'appuyant sur le verset 194 qui affirme : « *Toute transgression contre vous vaut transgression contre Lui, dans la mesure de la transgression contre vous* », ce que des auteurs comme D. Masson traduisent ainsi : « *Soyez hostile envers quiconque vous est hostile, dans la mesure où*

il vous est hostile ». Pour certains musulmans, donc, la réponse doit être proportionnée à l'attaque. Dans leur esprit, une critique verbale, écrite ou filmique ne peut justifier un meurtre. C'est ce que l'on appelle parfois l'« Islam progressiste ».

La question se révèle par conséquent très complexe et il serait injuste de prétendre la résoudre brutalement avec des procédés malhonnêtes.

Pour combattre efficacement l'Islam

Naturellement, on pourra s'interroger sur la façon dont les musulmans se répartissent entre ces trois groupes. On pourra également se demander si, finalement l'« Islam progressiste » n'est pas le masque que prend l'Islam — le vrai, le radical — lorsqu'il est en position de faiblesse. Beaucoup, au sein de la droite nationale, brandissent ces questions angoissantes et lancent : « Que nous importent les discussions subtiles sur les interprétations possibles des versets 190-193 de la sourate II. Le *Coran* peut justifier toutes les violences organisées, voilà ce qu'il faut retenir. Face à un tel danger, vous n'avez pas le droit de jouer les intellectuels pointilleux ; il faut refuser l'entrée de gens qui pourront un jour devenir des ennemis redoutables, point final ».

Sans doute. Mais je répète que la progression du nombre de musulmans en Europe est un fait que l'on constate depuis des années. Il y a bien longtemps que les ténors de la droite nationale brandissent la menace de l'invasion, certains allant jusqu'à affirmer qu'il est déjà trop tard. Il est vrai que certains chiffres peuvent inquiéter ; en 2003, à Bruxelles, les trois prénoms les plus choisis dans les maternités furent : pour les garçons : Mohamed, Adam et

Ayoub, pour les filles : Sarah, Imane et Rania. Preuve que l'adhésion ou non de la Turquie n'est pas en cause. Tout ce qu'elle pourrait provoquer, c'est l'accélération d'un processus déjà largement engagé, voire irréversible.

Et pourquoi est-il déjà si engagé ? Tout simplement parce que l'Islam ne rencontre rien, ou presque, sur son passage, qui serait capable de le contenir : ni spiritualité véritable, ni familles nombreuses. Rongés par le matérialisme, adeptes de l'hédonisme, vautés dans leur petit confort, les Européens blancs ont abandonné la religion de leurs ancêtres et fornicent en prenant soin de rendre l'acte stérile par la pilule ou la capote (sans compter les sodomites...). Parfois, certes, la grave décadence qui frappe la société les fait réfléchir ; ils voudraient bien revenir en arrière. Mais le mal est trop ancré en eux. Suite aux affaires liées à la violence dans des établissements scolaires en Belgique (et notamment à Bruxelles), un jour-

La Dernière Heure, 10 septembre 2004, p. 4.

naliste a écrit :

Retour aux vraies valeurs ? Les parents en rêvent tous mais bien peu sont prêts à en payer le prix [1].

Et d'expliquer que les parents souhaitent une école où régnerait une discipline éclairée, mais sans vraiment vouloir de sélection ; qu'ils voudraient des élèves respectueux, ayant le goût de l'effort, assidus au travail, mais qu'on omet d'inculquer ces valeurs à la maison.

Plus flagrant encore : il y a peu, un écrivain de gauche, Jacques-Pierre Amette, a déclaré au quotidien *Le Soir* :

Aujourd'hui, on ne regarde plus son voisin. C'est un signe de crise profonde. A tel point que je me demande parfois, moi qui ne suis pas un catholique militant, si la déchristianisation a été un bien ou un mal. Bien sûr, il y avait les curés qui, en chaire, condamnaient les films avec Brigitte Bardot ; mais il y avait aussi une exigence de solidarité, de charité ; des religieuses qui aidaient les gens dans le besoin. Aujourd'hui, on a perdu le message évangélique et on est revenu à la loi du talion [2].

C'est clair : J.-P. Amette voudrait bien retrouver les bienfaits de la religion, mais sans avoir à respecter les contraintes imposées par les lois de Dieu. Il veut le « message évangélique » de solidarité mais pas ses interdits ; il veut les religieuses qui aident mais pas les prêtres qui condamnent. Bref, il veut Saint-Nicolas sans le Père fouettard ; la douceur de la mère sans l'autorité du père. J.-P. Amette est un pur produit de la société occidentale, une société qui veut marchander avec Dieu : je veux la liberté totale pour tous mais sans l'égoïsme généralisé, le « cocooning » sans la

Prénoms des garçons nés en 2003		
	Belgique	Bruxelles
1	Thomas	Mohamed
2	Lucas	Adam
3	Noah	Ayoub
4	Nathan	Alexandre
5	Maxime	Maxime
6	Hugo	Lucas
7	Louis	Anas
8	Arthur	Nathan
9	Robbe	Mehdi
10	Nicolas	Ilias

Prénoms des filles nées en 2003		
	Belgique	Bruxelles
1	Emma	Sarah
2	Laura	Imane
3	Marie	Rania
4	Julie	Laura
5	Sarah	Inès
6	Manon	Emma
7	Léa	Clara
8	Luna	Lina
9	Lisa	Yasmine
10	Charlotte	Salma

[1] : Voy. *Le Soir Magazine*, 27 octobre 2004, p. 18. [2] : Voy. *Le Soir*, 10-11 novembre 2004, p. 15.

mollesse, la contraception sans une chute démographique... L'ennui est qu'on ne se moque pas du Très-Haut. L'homme blanc voulait une religion vide, c'est-à-dire débarrassée des lois divines génératrices d'interdits, Dieu lui a donné Vatican II en disant : « Tu l'as voulu, voici. Débrouille toi avec ça maintenant ». Et quarante ans après, les conséquences s'étalent sous nos yeux. Les mosquées remplacent peu à peu les églises désertées, l'Islam ne faisant que combler un vide béant.

D'abord opérer un retour sur soi

Face à cela, la droite nationale s'indigne et tonne. Il y a peu, j'étais à Paris, dans une librairie amie, pour livrer des ouvrages. Le propriétaire et deux clients m'ont alors parlé d'une église qui, dans la banlieue, allait être détruite pour faire place à une mosquée. Tous se lamentaient et dénonçaient les gouvernants. Mais le propriétaire (que je connais bien) se déclare volontiers « néo-païen » et, sans vouloir porter de jugement téméraire, ses deux clients semblaient être de la même tendance. Alors je dis : « Qui est responsable dans cette affaire ? Le musulman qui vit sa foi et qui veut une mosquée pour la vivre pleinement ; les autorités qui, l'ayant fait venir, ne peuvent refuser d'accéder à sa demande, ou l'Européen qui, ayant abandonné la religion de ses ancêtres, a déserté

l'Église ? » Dénoncer l'Islam, le Coran, nos gouvernants, que sais-je encore ; prêcher une « contre djihad » en diffusant des libelles enflammés contre le terrorisme islamique, en « tagguant » des restaurants algériens, marocains ou turcs, voire en profanant des cimetières ; invoquer la défense de la race, de l'identité, de l'Europe ; dire aux jeunes qu'ils faut se préparer à une lutte armée, tout cela ne sert à rien, car comme l'a écrit le national-socialiste canadien Adrien Arcand : « *Ce n'est pas avec des armes qu'on détruit des idées, c'est avec des idées meilleures et plus saines* » [1].

A supposer qu'un réel péril islamique nous guette, ce n'est pas avec le combat « identitaire » qu'on l'écartera, ce n'est pas non plus en invoquant Thor ou Odin, c'est en lui opposant de front la vraie religion de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce qui nécessite de commencer le combat en nous-même. Saint François de Salles déclarait :

Le premier champ à évangéliser, c'est notre cœur...

Le royaume de Dieu grandit s'il grandit en nous [2].

De son côté, répondant à un « militant chrétien », Lanza del Vasto a lancé :

[...] le bon sens consiste à commencer les réformes et les révolutions par soi-même et par les siens. Ce qui fait la stérilité des efforts

pour améliorer le monde, c'est qu'on veut commencer par le monde. Mais commencer par la fin est contraire au bon sens [3].

Voilà pourquoi le Christ n'a jamais dit que les personnes désireuses de le suivre devaient être prêtes à faire de grandes choses, comme porter la bonne parole aux confins de la Terre et subir le martyre. Il a au contraire lancé :

Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix chaque jour et qu'il me suive [Luc, IX, 23].

Je le répète, personnellement je ne crois pas au péril islamique. Je crois que tout va finir dans un métissage généralisé, au sein d'une société atomisée dont l'unique phare sera Mammon, avec le laïcisme comme nouvelle religion et « Produis, Consomme, Jouis » comme devise. Mais j'aimerais me tromper : j'aimerais qu'un gigantesque péril islamique s'élève. Car ce serait peut-être l'unique chance de voir les Européens se réveiller de leur torpeur...

Et si l'adhésion de la Turquie peut y continuer, alors je dis : « Oui à la Turquie dans l'Union ».

[1] : Voy. A. Arcand, *Du communisme au mondialisme* (éd. Héritage, Québec, 1995), p. 18. [2] : Voy. Catherine Fino, *Saint François de Salles* (éd. du Signe, 2001), p. 43. [3] : Voy. L. del Vasto, *La trinité spirituelle* (éd. Denoël, 1971), p. 76.

Une petite victoire révisionniste...

SIEGFRIED VERBEKE ET VINCENT REYNOUARD EN CORRECTIONNELLE

Suite à plusieurs distributions de tracts révisionnistes à Bruxelles et dans les environs, une plainte avait été déposée contre le VHO. Au terme de l'instruction, durant la-

quelle des perquisitions furent effectuées dans les locaux du VHO ainsi qu'aux domiciles de MM. Siegfried Verbeke et Vincent Reynouard, ces derniers se retrouvèrent inculpés de « négation de

crime contre l'humanité » (loi anti-révisionniste belge).

Contrairement à la France où une inculpation vous renvoie automatiquement devant la juridiction considérée comme compétente, la

Belgique s'est dotée de Chambres de mise en accusation. Une sorte de procès préliminaire y est organisé au cours duquel l'avocat du prévenu (ou le prévenu lui-même) plaide ainsi que le Ministère public. Après avoir pris connaissance des arguments avancés par les parties, les magistrats rendent leur décision : soit ils prononcent un non-lieu, soit ils choisissent de renvoyer le prévenu devant la juridiction compétente.

Or, il faut savoir qu'en Belgique, la Loi déclare que les délits de presse doivent être jugés devant une cour d'Assises, c'est-à-dire par un jury populaire composé de citoyens tirés au sort. Certes, il y a quelques années, le législateur a décidé que les délits liés au racisme seraient jugés en correctionnelle. La crainte était en effet forte de voir un jury populaire acquitter des journalistes ou des hommes politiques qui auraient exprimé sur l'immigration des opinions politiquement incorrectes. Mais cette réforme opportuniste n'avait pas concerné le révisionnisme, « délit » alors très marginal dans le pays.

C'était toutefois sans compter sur l'activité toujours plus grande du VHO. Au début des années 2000, une première grosse affaire impliqua S. Verbeke. On lui reprochait notamment d'avoir diffusé des textes révisionnistes sur Anne Frank. Le législateur s'aperçut de l'erreur qu'il avait commise en ne correctionnalisant pas le « négationnisme ». Une parade fut toutefois trouvée *in extremis* : lors des perquisitions effectuées, un livre antijuif de Jos Rogiers (un auteur flamand contemporain) avait été trouvé dans la bibliothèque personnelle de l'inculpé. Bien que celui-ci ait toujours nié l'avoir diffusé (l'auteur lui en avait envoyé un seul exemplaire à titre d'information), la Justice prit prétexte de cette trouvaille pour formuler une nouvelle accusation contre S. Verbeke : celle de « racisme ». Les deux affaires furent jointes, ce qui permit de renvoyer le prévenu devant un tribunal correctionnel.

Sans doute les juges auraient-ils pu agir ainsi dans le litige qui concerne V. Reynouard et

S. Verbeke. Mais ils ne l'ont pas fait : les deux hommes ont été inculpés uniquement en vertu de la loi antirévisionniste belge. Lorsqu'il apprit cela, le jeune avocat de S. Verbeke, Maître Piet Noë, fut catégorique : la Chambre des mises en accusation ne pouvait que renvoyer les deux hommes devant une cour d'Assises.

L'audience ultime eut lieu le 14 septembre dernier. Me Noë plaida pour le renvoi devant les Assises. Les semaines passèrent sans qu'une décision ne soit prise. Les magistrats étaient visiblement bien ennuyés, car du côté des donneurs d'ordre, on ne pouvait écarter l'hypothèse qu'aux Assises, le jury populaire acquitte les odieux « négationnistes » après avoir entendu leurs explications et leurs témoins à la barre. Dans ses courriers de la fin septembre et du début octobre, V. Reynouard écrivait à ses correspondants : « *Peut-être sont-ils [les magistrats] en train d'éplucher le Code pénal belge pour trouver un moyen de nous faire éviter les Assises. Peut-être vont-ils même nous renvoyer devant des tribunaux correctionnels, sachant que l'affaire sera ensuite annulée pour vice de forme, ce qui permettra d'étouffer l'affaire... Avec eux, tout est possible* ».

Ses hypothèses se sont révélées vraies : le 25 octobre, Maître Noë téléphona à S. Verbeke pour le prévenir que la Chambre des mises en accusation venait de le renvoyer avec V. Reynouard devant le tribunal correctionnel. Maître Noë nous a certifié que cette décision était forcément illégale, puisque la Loi belge est très précise sur ce point. Le jour de l'audience correctionnelle (qui n'est pas encore fixé), l'avocat n'abordera donc pas le fond de l'affaire ; son seul objectif sera de récuser le tribunal et de demander une nouvelle fois les Assises.

Reste à savoir comment les juges réagiront. A notre avis, ils passeront outre et entreront en voie de condamnation, sachant qu'en bout de course (donc plusieurs années après) la Cour européenne donnera raison aux prévenus et annulera la décision dans l'indifférence géné-

rale. Mais au moins auront-ils évité le procès qu'ils redoutent tant.

Pour nous, cette décision est déjà une petite victoire, car elle confirme avec éclat leur peur de l'affrontement direct et à armes égales. Il faut en effet savoir qu'aux Assises, où l'on juge des affaires criminelles (genre Dutroux) :

1°) les prévenus peuvent produire les témoins et les experts qu'ils veulent ;

2°) même si le Président est là pour gérer les débats, il ne peut empêcher que les membres du jury populaire posent toutes les questions qu'ils veulent aux accusés afin de forger leur « intime conviction » ;

3°) c'est l'intime conviction des jurés qui, au final, va permettre d'entrer en voie de condamnation ou, au contraire, d'acquitter.

Par conséquent, jamais un procès aux Assises ne pourrait se dérouler comme celui dont V. Reynouard a été la victime — il n'y a pas d'autre mot — le 18 novembre 2003 à Limoges. Face à un jury populaire, on ne peut réduire les prévenus au silence ; on ne peut éviter cette confrontation directe à armes égales. Or, les autorités savent que les deux accusés ne sont pas des révisionnistes honteux ou apeurés, c'est-à-dire des gens prêts à tous les reniements pour tenter d'obtenir une peine modérée. Ils les savent non seulement déterminés, mais aussi capables d'exposer calmement leur défense et de répondre à leurs adversaires. Telle est très certainement la raison pour laquelle la Chambre des mises en accusation a décidé, au mépris de la loi, un renvoi devant le tribunal correctionnel. Ainsi la Belgique évite-t-elle ce qui aurait été, de par la volonté même des deux prévenus, le grand procès révisionniste en Europe.

Mais la bataille juridique ne fait que commencer. Car S. Verbeke et V. Reynouard n'ont pas l'intention de se laisser faire. Ce procès devant les Assises, ils le veulent et ils feront tout pour l'obtenir.

Herbert Verbeke

Au risque de choquer, Vincent Reynouard affirme que la droite nationale doit rester hors du débat concernant l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Dans cette brochure, il explique pourquoi.

Table des matières

Pourquoi nous devons rester hors du combat

Pour les « grandes décisions », nos dirigeants ignorent la voix du peuple

Aucun retour en arrière possible

Le mirage du référendum

Les « arguments » contre le référendum

L'argument suprême: le spectre du racisme

Pourquoi défendre un projet de société auquel on ne croit pas?

L'UE n'est pas notre Europe

Sur le « péril islamique »

Ne pas utiliser contre l'Islam des moyens que l'on réproouve lorsqu'ils sont utilisés contre nous

Sur les différentes interprétations possibles

Pour combattre efficacement l'Islam

D'abord opérer un retour sur soi